

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2618

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Chassieu

objet : Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'extension et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention relative aux conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011**Délibération n° 2011-2618**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron - Chassieu

objet : **Extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo - Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'extension et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention relative aux conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a décidé de prolonger la ligne T2 de Bron-les Alizées jusqu'au site d'Eurexpo et a obtenu l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique le 23 décembre 2010. Cette opération consiste à assurer la desserte du parc d'exposition Eurexpo, par la création d'une branche raccordée à la ligne T2 actuelle. Cette extension traversera la Commune de Bron pour aller jusqu'au site d'Eurexpo, implanté sur la Commune de Chassieu.

Cette branche de T2 vient ainsi compléter le réseau des lignes fortes des transports en commun de l'agglomération lyonnaise et a pour caractéristiques : 3,8 kilomètres de ligne nouvelle, 4 stations, vitesse commerciale de 28,5 kilomètre/heure sur le tronçon Alizées/Eurexpo. La mise en service de la ligne est prévue en novembre 2012, pour la prochaine édition du salon Pollutec. Le montant total des investissements réalisés par le SYTRAL, hors matériel roulant, s'élève à 67 M€.

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a décidé l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 concernant l'opération "Extension T2 à Eurexpo" pour un montant de 5 739 405 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Le SYTRAL est maître d'ouvrage unique de cette opération et la Communauté urbaine participe financièrement à ce projet qui comprend des travaux consistant à la reprise des chaussées et bordures, à la réalisation des pistes cyclables, au réaménagement des espaces publics autour de la plateforme du tramway, au revêtement des quais et engazonnement de la plateforme, à la réalisation des fourreaux urbains, à la déviation des réseaux d'assainissement, aux travaux du carrefour de la Boutasse ainsi qu'aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de cette ligne.

En application de l'article 2-II de la loi n° 85-704 modifiée du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, ces travaux font l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'extension T2 à Eurexpo et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés fixant les modalités administratives et financières de la participation de la Communauté urbaine (2 323 077 € HT pour les travaux et 2 449 766,32 € HT pour les acquisitions foncières, soit un montant de 4 772 843,32 € HT).

Une seconde convention porte sur les conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours traversés par la ligne de tramway T2 Eurexpo, sans conséquence financière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - la maîtrise d'ouvrage unique confiée au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) pour la réalisation de l'extension de la ligne T2 à Eurexpo et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés,

b) - les conditions d'installation et de gestion des équipements de signalisation lumineuse des carrefours,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le SYTRAL définissant, notamment, les conditions de la maîtrise d'ouvrage unique et la gestion des équipements lumineux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2620.

4° - Le montant à payer, soit 4 772 843,32 € HT, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 204 170 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.